

Zeitschrift:	Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber:	Société jurassienne d'émulation
Band:	105 (2002)
Artikel:	"Le fameux Rengger... traître à son prince et à sa patrie" : une page retrouvée du "Journal" de Théophile Rémy Frêne
Autor:	Léchot, Pierre-Olivier / Morerod, Jean-Daniel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-685052

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Le fameux Rengger... traître à son prince et à sa patrie »

Une page retrouvée du « Journal »
de Théophile Rémy Frêne

Pierre-Olivier Léchot et Jean-Daniel Morerod

*Au Professeur André Bandelier,
en hommage d'amical respect*

Une visite des archives et de la bibliothèque de la Vénérable Classe des pasteurs de l'Erguël, à Corgémont¹, nous a fait feuilleter un peu au hasard un volume de notes du pasteur Théophile Rémy Frêne. Ce manuscrit contient des extraits et résumés de lectures faites dans le *Journal encyclopédique* de mai à octobre 1785. Bien qu'il témoigne d'une curiosité intelligente et d'un souci de ne rien perdre du profit de la lecture, ce volume n'aurait pas retenu longtemps notre attention, si nous n'avions découvert à l'intérieur une feuille de la même écriture, mais sans rapport avec le manuscrit. A l'évidence, il s'agissait d'une page de journal personnel, écrite dans le Jura et relative à un événement récent de la Révolution française, l'exécution de « Gobel, enfin guillotiné à Paris en avril dernier ». Il n'était pas difficile de reconnaître là l'ancien évêque constitutionnel de Paris, exécuté le 13 avril 1794². Le texte, qui portait les dates 27 et 28 juin, était donc facile à dater de 1794.

Cette feuille ne pouvait qu'être mise en rapport avec le célèbre *Journal de ma vie*, que le pasteur Frêne a poursuivi pendant plus d'un demi-siècle. La consultation de l'édition exemplaire qu'en ont faite André Bandelier et ses collaborateurs³ a immédiatement confirmé qu'il s'agissait bien d'une page perdue. En effet, les pages des sept manuscrits qui contiennent le *Journal* sont numérotées en continu de 1 à 3114; « notre » feuille porte les numéros 2789 et 2790; juste avant la page 2791, l'édition Bandelier précise que les deux précédentes sont manquantes⁴.

Toute page d'une œuvre de cette importance mériterait édition, mais, en plus, le texte se révèle particulièrement intéressant pour éclairer ce qu'on pourrait appeler le patriotisme de Frêne à l'occasion de son évocation de l'évêque Gobel et du « fameux Rengger », deux des destructeurs de la principauté épiscopale.

La page manquante

Notre édition du fragment s'insère dans les passages immédiatement précédent et suivant de l'édition Bandelier, donnés ici en italiques, afin d'offrir un texte compréhensible de bout en bout. Nous suivons les mêmes principes, avant tout le respect de l'orthographe et une ponctuation moderne. Nous adoptons les mêmes signes diacritiques pour marquer les parties perdues au début ou à la fin des lignes, deux parenthèses oblongues: []. Seule différence, des notes renseignent sur les hésitations de Frêne, car, de ces deux pages, celle concernant Rengger est plus raturée que d'ordinaire, comme si une certaine passion avait troublé le flux tranquille de la prose⁵. Intégrer ces ratures dans le texte l'aurait rendu illisible.

Avant d'entrer dans les Roches, la pluye nous prit tellement que nous fimes obligés, restant toujours dans le Cabriolet, de nous retirer dans la grande caverne dite la Baume/2789/dans les Roches à gauche, non loin de l'entrée; cette pluye à verse cessant un peu nous continuames à Court où, à l'auberge, nous fimes donner l'avoine au cheval et allames à la Cure; M. Himly et famille nous offrirent un beau gouté et nous y fume longtems, à cause de la pluye qui recommença [po] ur de plus belle. Enfin elle cessa entierement; nous continuames⁶, il étoit tems; nous nous arrêtâmes à la Cure de Bévillard. J. Henri Voirol qui revenoit avec son [c] har de Moûtier, se trouvant là, nous fournit [un] de ses chevaux; nous laissames à M. [M] ochard le sien⁷ et primes seulement son cabriolet avec lequel nous revinmes, mon beaufrere et moi, heureusement à la Maison à Tavanne, mais se [ule] ment à 10 $\frac{1}{2}$ heures du soir.

Le 28⁸, samedi⁹, Madame la Mairesse Schaff[ter] [v] enant de Nidau et qui avoit déjà souppé chés nous en mon absence, le 24¹⁰, et allant à Nidau dep[uis] chés nous, retournant à Moûtier;¹¹ c'étoit/2790/M. Schaffter qui la¹² conduisoit. Elle partit avec 1[ui] l'après diné.

Le même 28.¹³, on relâcha de Moûtier le fameux Rengger, jadis Conseiller du Prince, Syndic des Etats de l'Evêché ou Principauté de Bâ [le], traître à son Prince et à sa Patrie, [—¹⁴] avec son Oncle Gobel, enfin¹⁵ guillotiné à Paris [en] avril dernier, de¹⁶ l'entrée des françois dans la [Prin] cipauté et qui, aussi mal recompensé que¹⁷ son oncle de ceux ci¹⁸, avoit été contraint de se¹⁹ sau [ver] d'entre leurs mains pour n'être pas guillo [tiné] aussi. Ce fugitif, reconnu à Mallerai, av [oit] été saisi et conduit à Moûtier le 4.²⁰ juin; il y²¹ [fut] detenu jusqu'au 27.²², comme je viens de le dir [e], qu'on le relacha par sentence du Conseil du Pays et reconduit par ses parents de Bienn, qui le reçurent en chemin, chés eux à B [ienne]. On a beaucoup parlé et raisonné pour et contre, tant sur cette arrestation et captivité que sur/2791/*le relâchement du personnage*.

Si la première page concerne Frêne et sa vie sociale, la seconde le voit développer une nouvelle: l'arrestation, la détention, puis la remise en liberté de Joseph-Antoine Rengger²³. Ce haut fonctionnaire épiscopal était devenu un partisan actif de la France dans le Jura et avait joué un grand rôle entre 1792 et 1794; on sait que le prince-évêque, Joseph de Roggenbach, allié malencontreux des Autrichiens, dut s'enfuir de Porrentruy le 27 avril 1792 lorsque la France déclara la guerre aux Habsbourg et décida d'occuper le Nord de la principauté. La partie nord, qu'on appelait le Jura d'Empire, à ce titre n'était pas protégée, comme le Jura sud, par les combourgosités avec des cantons suisses. Cette protection valut au Sud d'échapper à la France jusqu'à l'hiver 1797-1798, lorsque le Directoire engagea les hostilités contre la Confédération.

Rengger avait épousé la nièce de Jean-Baptiste-Joseph Gobel, l'un des principaux responsables du diocèse de Bâle – il fut évêque auxiliaire dès 1772 – devenu lui aussi un des meneurs du parti français. Gobel fut élu en mars 1791 évêque constitutionnel de Paris; il s'occupa depuis la capitale ou en se rendant sur place des intérêts jurassiens, poussa en vain les Français à annexer une plus grande partie de la Principauté et appuya son neveu Rengger. Ce dernier s'imposa comme le chef du parti jacobin et le maître de l'Ajoie durant les événements tumultueux qui suivirent l'occupation française du Nord: l'instauration d'une République rauracienne sur le modèle français (17 décembre 1792), la réunion à la France (23 mars 1793), sous la forme fragile d'un département du Mont-Terrible. La rapidité des changements sur place et le contrecoup des soubresauts parisiens donnent à la vie politique de ces années dans le Jura une incohérence telle que le rôle des protagonistes est difficile à établir. Bien que chef du parti jacobin, Rengger fut incarcéré quelque temps en 1793 par un représentant de la Convention en mission et fut brisé avant même la chute de Robespierre; l'exécution de son oncle Gobel, en avril, le privant de ses appuis parisiens, il fut destitué de ses fonctions de président du «Comité de surveillance», instrument local de la terreur jacobine, et s'enfuit le 29 mai 1794. C'est juste après que se situent l'arrestation et la libération dont nous parle Frêne, libération d'ailleurs entachée de mystère: un peu plus tard, le 18 août, Frêne note que le prisonnier libéré aurait dû être emmené sur territoire soleurois et non à Bienne²⁴. La présence à Bienne de ce fauteur de révolution déclencha la colère de Berne, protectrice de la ville, qui l'en fit expulser et bannir de la Confédération.

Les tribulations de Rengger paraissent si peu compréhensibles que Frêne a besoin d'invoquer l'ingratitude des Français pour expliquer sa chute. Nous n'y voyons pas plus clair et ses contemporains non plus: jacobin renversé sous Robespierre, poursuivi par la vindicte du très aristocratique gouvernement de Berne, il sera obligé de rentrer dans le Jura, y sera arrêté pour être jugé à Paris à la fin de la même année 1794 comme terroriste... et émigré! Il est vrai que le personnage accumulait les

traits contradictoires : haut fonctionnaire épiscopal anobli, il était devenu un dictateur – c'est le mot de Suratteau – jacobin ; homme fortuné, il était ruiné par la révolution qu'il avait organisée ; chef de la Terreur dans le Jura, il n'avait pas de sang sur les mains. On comprend que son sort ait suscité des discussions passionnées.

Accident ou prudence ?

Que s'est-il passé pour que cette page soit détachée et se retrouve à Corgémont alors que le *Journal* est à Neuchâtel ? Notons d'abord que la localisation actuelle de la page n'a rien d'extraordinaire, même si elle n'est pas la même que celle du *Journal*. Après la mort du pasteur, les manuscrits du *Journal* tout comme le volume de notes se retrouvèrent dans les papiers du doyen Morel, époux de sa petite-fille, la romancière Isabelle de Gélieu. Les manuscrits du *Journal* sont maintenant aux Archives d'Etat de Neuchâtel, qui les acquirent en 1955 d'un héritier Morel ; quant à la bibliothèque de la Classe de l'Erguël, si elle contient le volume de notes avec notre page du *Journal*, c'est qu'elle conserve aussi de nombreux autres livres provenant des Morel, de même que les archives de la Classe contiennent un important fonds Morel. La présence à Corgémont d'une page d'un manuscrit conservé à Neuchâtel ne permet donc pas de dire si la page est passée du *Journal* au volume de notes du vivant de Frêne ou après sa mort.

Pouvons-nous déduire quelque chose du fait que notre fragment est numéroté comme le reste du *Journal*? Une numérotation tardive des pages du *Journal*, par exemple par le relieur, serait la preuve que la chute est un accident sans portée, postérieur à la mort de Frêne. Mais c'est tout le contraire. Frêne, dans le souci que son *Journal* forme un tout à l'abri des manipulations, l'a numéroté en continu. C'est en 1750 qu'il a pris cette décision. Après avoir compté les pages déjà écrites, il a commencé sa pagination avec le numéro 159²⁵; il tenait tant à cette précaution que la première chose qu'il faisait en commençant une page était de poursuivre sa numérotation : quand il a changé d'encre ou de plume au bout de quelques lignes, le numéro de la page est toujours de la première encre ou de la première plume²⁶. Dans la mesure où Frêne paginait avant même d'écrire, le fait que notre fragment porte des numéros de pages ne nous fournit aucune indication utile sur le moment où il a été arraché.

Reste à examiner le manuscrit comme objet. Le *Journal* tel qu'il se présente aujourd'hui est réparti entre sept volumes sommairement reliés. Frêne n'écrivait pas sur des registres déjà constitués, mais sur de petits cahiers de 4 feuillets pliés en deux, qui formaient donc 16 pages ; il numérotait les pages à mesure, nous l'avons vu, et, lorsqu'il terminait un

cahier, le conservait avec les autres. La numérotation des pages en continu lui permettait d'ordonner sans peine la pile de ses cahiers. Une photo des manuscrits avant restauration montre que le dernier volume est légèrement différent des autres²⁷. Il semble donc que Frêne a fait relier l'essentiel de son *Journal* en six volumes et que les cahiers restant ont formé un septième volume après sa mort. L'hypothèse est corroborée par le fait que le volume de notes où nous avons découvert le fragment est relié de la même façon que les six premiers volumes du *Journal* et porte sur le plat un titre de la main de Frêne.

Chaque page du *Journal* est solidaire d'une autre, comme dans un cahier d'écolier. La page qui est tombée – 2789/2790 – était en tête d'un cahier et devait être solidaire de la page 2803/2804, qui, elle, est restée dans le manuscrit; mais on constate que cette dernière page du cahier, qui ne tenait plus toute seule, a été collée au début du cahier suivant²⁸. Les habitués des manuscrits savent que la première page d'un ensemble est toujours plus menacée que les suivantes; est-ce le cas avec le *Journal* de Frêne? Notons que la page perdue aurait été la première du futur septième volume; elle se trouvait donc en tête de la pile de cahiers subsistant après que les plus anciens avaient été reliés. Toutefois, le pasteur veillait sur son *Journal* avec grand soin, relisait des pages anciennes, les annotait. Le tout est en excellent état, à tel point que la perte d'une page, même la première, par usure mécanique, paraît difficile à croire. De plus, l'examen de cette page révèle des traces d'arrachage brusque. On peut bien sûr admettre un simple accident (il y avait parfois des enfants en visite...); retrouvant cette page arrachée, quelqu'un (Frêne lui-même?) l'aurait glissée dans un volume pour la protéger (mais pourquoi pas dans le *Journal*?) et elle y serait restée.

Ce serait notre opinion, si le contenu de ces deux pages ne reflétait que la vie quotidienne. Mais le contenu clairement politique et sa vivacité anti-française font croire que Frêne a arraché cette page trop pugnace, par prudence. Ce n'est pas qu'une hypothèse. Trois ans plus tard, les Français ont occupé Tavannes, sa paroisse; c'était le 15 décembre 1797. Frêne s'est aussitôt posé la question des textes qui pouvaient le compromettre. «On me conseilla de me défaire des papiers suspects que je pourrois avoir par devers moi, crainte de recherches fâcheuses» notera-t-il, avant de regretter d'avoir détruit des lettres: «J'ai dans la suite eu du regret de ce brûlement, d'autant qu'il se trouva superflu, car l'on ne me demanda jamais rien sur ce sujet; il n'y a que les Officiers du Prince qui ayent été fouillés pour leurs papiers»²⁹. La prudence joua sans doute un rôle dans sa décision de cesser de tenir son journal en continu. Il interrompit en effet son *Journal* après le 27 novembre et avant le 12 décembre 1797. A l'en croire, pendant quatre ans, il se contenta de notes sur des morceaux de papier épars: «Je viens à la terrible Catastrophe qui a bouleversé la constitution de toute la Suisse, qui m'a fait tomber de la

main la plume pendant quatre ans. Je la reprends aujourd’hui (...) d’après des notes sur des papiers volants»³⁰. Ce n’est donc que vers la fin de sa vie – il mourut en juin 1804 – qu’il reprit cet amas de notes et en fit un récit continu.

Bien qu’il ne l’ait pas dit, nous verrions bien Frêne arracher de son *Journal* une ou deux pages compromettantes et les dissimuler là où l’on n’aurait pas songé à les y chercher. Il faut en tout cas signaler que l’autre cas similaire – il manque la page 2853/2854 et sa correspondante, la page 2867/2868 – concerne aussi la période sensible de la Révolution: les événements disparus dataient d’octobre 1795 et d’avril 1796. Octobre 1795, c’est la réunion définitive du Mont-Terrible à la France, sanctionnée par la Constitution dite de l’an III, datée du 23 septembre. La nouvelle constitution faisait définitivement du Jura nord une partie de la République «une et indivisible», tandis que l’annexion reposait jusqu’alors sur un simple décret de la Convention, toujours révocable. Or, cette constitution, le Mont-Terrible fut le seul département de toute la France à la refuser! Les déboires des organisateurs de la consultation dans le Jura furent nombreux et déprimants: refus massif, tumultes, absence de quorum, etc. La consultation commencée le 6 septembre traîna plus d’un mois, au point que la constitution fut proclamée avant que les résultats jurassiens ne parviennent à Paris! Il est loisible de penser que cette débâcle des partisans de la France inspira à Frêne des commentaires qu’il regretta plus tard.

Quoi qu’il en soit de ces laborieuses considérations techniques, la page retrouvée n’est pas anodine. L’aversion que Gobel et Rengger, acteurs décisifs de l’effondrement de la principauté, inspirent à Frêne se teinte de patriotisme, ce qui permet d’effleurer la question-clé de l’historiographie jurassienne: la Principauté de Bâle vue comme un pays est-elle une création nostalgique du XIX^e siècle ou une réalité d’Ancien Régime? En d’autres termes, les Jurassiens ont-ils attendu les aléas de l’occupation française et de l’annexion à Berne pour se sentir unis et dépossédés à la fois, ou existait-il un patriotisme jurassien à l’époque des Princes-évêques? Il serait absurde de tenter une réponse en partant de ce seul fragment, mais remarquons ici que c’est une partie du Jura-Sud, protestant et moins soumis au pouvoir du prince-évêque, qui s’en prend à Rengger. La Prévôté, comme s’appelait la région de Moutier, fut épargnée de justesse par les Français de 1792 à 1797 du fait de ses combourgeoisies helvétiques; elle s’était proclamée neutre: «Une douzaine de poteaux furent plantés sur les frontières de la Prévôté contre le Val de Delemont et la Franche Montagne avec l’inscription: *Prévôté de Moutier Grandval, Territoire Neutre*»³¹. Cette région si menacée et si prudente est pourtant le théâtre – Malleray – de l’arrestation et de l’emprisonnement – Moutier – de l’ancien partisan des Français, et c’est à Frê-

ne, ministre protestant établi à Tavannes, dans cette même Prévôté, que vient l'expression « traître à son prince et à sa patrie ».

L'arrestation intervient à un moment où le pouvoir du prince-évêque n'existe pour ainsi dire plus ni juridiquement, ni même physiquement : Joseph-Sigismond de Roggenbach, le prince-évêque chassé par l'invasion française de 1792, vient de mourir, le 9 mars de cette année 1794, en exil à Constance. François-Xavier de Neveu, son successeur, a été désigné le 2 juin par le chapitre réfugié à Fribourg-en-Brisgau³². Il n'aura jamais de pouvoir, la Prévôté, suivant le conseil de Frêne, décident même, le 15 juillet suivant, de ne pas le mentionner dans les prières publiques ; les Français, toujours aux aguets, se montrent contents d'une mesure prise précisément pour les apaiser³³.

Ceux qui arrêtent Rengger le 4 juin ne savaient certainement pas Neveu élu de l'avant-veille. Néanmoins, dans ce vide du pouvoir et cette incertitude, les gens de la Prévôté qui ont intercepté Rengger, les autorités locales qui ont hésité trois semaines sur son sort, Frêne qui parle de trahison et se laisse aller à une vivacité inhabituelle, paraissent partager les mêmes sentiments patriotiques. Leurs sentiments ne les rendent pas unanimes – on discute « pour et contre » –, mais passionnés.

Pierre-Olivier Léchot (*Peseux*) et Jean-Daniel Morerod (*La Chaux-de-Fonds*) sont respectivement assistant et professeur à l'Université de Neuchâtel.

NOTES

¹Nous remercions le pasteur Jean Schwalm et M. Roland Sermet de leur obligeance. Grâce à la compréhension des Archives de l'Arrondissement Synodal de Berne-Jura, le fragment a été déposé aux Archives d'Etat de Neuchâtel et a ainsi rejoint le reste du *Journal*. Nous sommes reconnaissants à la Société jurassienne d'Emulation, en particulier à M. Claude Rebetez, d'avoir accepté de publier dans ses *Actes* le fragment retrouvé ; nos remerciements vont aussi à M. François Kohler pour ses renseignements si utiles.

² Sur Gobel, v. *Helvetia sacra I/1*, Berne 1972, p. 233-234.

³ Théophile Rémy Frêne, *Journal de ma vie*, 5 vol., Porrentruy-Bienne 1993-1994 ; nous le citons avec renvoi au tome et à la page lorsqu'il s'agit d'une information, à la page du manuscrit reproduite en marge de l'édition lorsqu'il s'agit d'une citation de Frêne.

⁴ 4, p. 210.

⁵ Il en va de même lorsque Frêne évoque l'arrivée des Français en novembre 1797 (ainsi sa p. 2917), dans un texte pourtant écrit bien après l'événement.

⁶ *nous continuames* rajout interlinéaire.

⁷ *le sien* rajout interlinéaire pour remplacer *le sien*, placé après *laissames*, biffé.

⁸ 28 correction de 27.

⁹ *samedi* ajout interlinéaire pour *vendredi* biffé.

¹⁰ *le 24* ajout interlinéaire.

¹¹ La phrase est incomplète et le sens peu clair ; il faut comprendre que la Mairesse a dîné – *dîner* est sans doute le verbe principal que Frêne a oublié – le 28 à la cure alors qu'elle revenait

de Nidau pour rentrer à Moutier; elle y avait soupé le 24 lors du voyage d'aller, de Moutier à Nidau, alors que Frêne n'était pas chez lui.

¹² *la rajout interlinéaire.*

¹³ 28 correction de 27.

¹⁴ Un mot presque entièrement disparu, certainement un adjectif ou un participe.

¹⁵ *enfin rajout interlinéaire.*

¹⁶ Comprendre *dès*.

¹⁷ *que correction pour de biffé.*

¹⁸ *de ceux-ci correction pour que ceux-ci biffé.*

¹⁹ *se rajout interlinéaire.*

²⁰ *le 4 correction interlinéaire pour le 2 rajout interlinéaire biffé.*

²¹ *il y correction interlinéaire pour où il étoit biffé.*

²² Frêne a oublié de corriger ce dernier 27 en 28 comme il l'avait fait pour les deux occurrences précédentes.

²³ C'est Jean-René Suratteau qui a reconstitué la vie de Rengger (nous adoptons cette graphie, utilisée par l'édition Bandelier) dans un article «La carrière de J. A. Rengguer sous le Consulat et l'Empire», dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 2^e s., 64 (1960), p. 311-317, et dans sa thèse, *Le département du Mont-Terrible sous le régime du Directoire (1795-1800). Etude des contacts humains, économiques et sociaux dans un pays annexé et frontalier*, Paris 1964, surtout p. 33-41. Les renseignements donnés sans note sur sa vie ou sur la situation politique jurassienne proviennent des deux travaux de Suratteau.

²⁴ p. 2796.

²⁵ A cet endroit, une note beaucoup plus tardive – elle est de 1795 – précise que Frêne vient de numérotter les 158 premières pages.

²⁶ Comme en témoigne par exemple sa page 2918.

²⁷ T. 1, p. 10. Maintenant, le septième volume est pourvu d'une couverture identique aux autres, mais la partie marbrée, typique des reliures de Frêne, est une reproduction photographique.

²⁸ Restauré pour le compte des Archives d'Etat de Neuchâtel vers 1998, le manuscrit ne permet pas de déterminer si le rattachement au cahier suivant de la page volante est ancien ou récent.

²⁹ pp. 2918-2919, texte placé entre des notices relatives aux 17 et au 19 décembre 1797, mais le tout a été écrit plus tard, à partir de notes (v. note suivante).

³⁰ p. 2914.

³¹ p. 2744, 27 août 1793.

³² *Helvetia sacra I/1*, Berne 1972, p. 217-219.

³³ pp. 2794-2795.